

Maintenance &amp; Entretien

**Fiche M127****LES COÛTS DE  
FONCTIONNEMENT DES  
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

(Mise à jour : mars 2010)

**1. Préambule**

Il convient de préciser dans un premier temps que le coût de fonctionnement d'un équipement sportif dépend en grande partie du choix de son mode de gestion.

Nous sommes ici partis de l'hypothèse d'une gestion en régie. Mais ce mode connaît rapidement des limites pour les équipements ayant une vocation de loisirs (piscines, patinoires, salles de spectacles sportifs) aux charges d'exploitation importantes et dont la gestion est souvent déléguée.

Sont concernés les dépenses de fonctionnement des principaux équipements sportifs des collectivités locales suivants :

- piscines (traditionnelles et sport-loisirs) ;
- patinoires (traditionnelles et ludiques) ;
- gymnases et grandes salles ;
- terrains de grands jeux (gazonnés, synthétiques et stabilisés) ;
- courts de tennis extérieurs (béton, résine et terre battue) ;
- autres équipements (golfs compact urbains).

Seules les **charges de fonctionnement** sont ci-après présentées. Pour les piscines, patinoires, courts de tennis et salles sportives, il convient de prendre en considération les recettes générées par les utilisateurs payants pour disposer du coût d'exploitation annuel.

Sauf mentions contraires, tous les montants indiqués sont annuels et hors taxes (HT).

La fiche Ubisport M127 « *Les coûts de fonctionnement des équipements sportifs* » sera régulièrement actualisée.

N'hésitez pas également à nous faire part de vos retours d'expériences en nous écrivant à l'adresse suivante : [contact@ubisport.fr](mailto:contact@ubisport.fr).

**2. Piscines****Postes de dépenses (% du budget total) :**

- Personnel : 60 à 70 % ;
- Fluides : 25 à 35 % ;
- Maintenance : 10 % ;
- Autres dépenses (assurance, contrôle des eaux) : 1 à 5 % ;
- Promotion : 1 à 5 %.

**Piscines traditionnelles**

Pour une piscine traditionnelle (de type 1.000 piscines), les charges de fonctionnement sont en moyenne d'environ **300.000 euros par an**.

Elles se répartissent généralement de la façon suivante :

Charges de personnel	185.000 €	62%
Fluides (eau, électricité)	85.000 €	28%
Maintenance et produits d'entretien	25.000 €	8%
Autres dépenses de fonctionnement	5.000 €	2%
<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>300.000 €</b>	<b>100%</b>

**Piscines sport-loisirs**

Pour une piscine de type sport / loisirs comprenant un bassin sportif, un bassin loisirs, une pataugeoire, un toboggan et un petit espace remise en forme (sauna, hammam), les charges de fonctionnement sont en moyenne d'environ **530.000 euros par an**.

Elles se répartissent généralement de la façon suivante :

Charges de personnel	350.000 €	66%
Fluides (eau, électricité)	110.000 €	21%
Maintenance et produits d'entretien	50.000 €	9%
Autres dépenses de fonctionnement	15.000 €	3%
Promotion	5.000 €	1%
<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>530.000 €</b>	<b>100%</b>

**Fosses de plongée**

Une fosse induit des consommations énergétiques importantes. Pour 20m de profondeur et 1.000 m<sup>3</sup> à traiter, chauffer et désinfecter, les coûts de maintenance et les frais de personnel supplémentaire constituent des charges d'environ **120.000 euros par an**.

### 3. Patinoires

#### Patinoire traditionnelle (60x30)



Le coût d'entretien annuel d'une patinoire sport/loisirs est d'environ **180.000€ euros**.

Ces dépenses comprennent l'électricité nécessaire à la recharge de la surfaceuse, l'eau, le gaz pour le système de réfrigération et l'entretien des locaux.

#### Patinoire sport / loisirs

Pour une patinoire loisirs comprenant deux pistes, les charges de fonctionnement peuvent alors s'élever à **600.000 euros**.

Les entrées payantes et les animations proposées devront être significatives afin de limiter le coût d'exploitation d'un tel équipement.

### 4. Gymnases et grandes salles multisports

#### Gymnases



Les postes de dépenses pour une salle traditionnelle de type 44x24 se décomposent généralement de la façon suivante (% du budget total) :

- Charges de personnel : 60% ;
- Fluides : 27% (dont eau : 22% ; électricité : 5%) ;
- Entretien courant (petites réparations maintenant bâtiment et terrains en état) - régie sport : 5 %
- Contrats de maintenance : 4% ;
- Remplacement du matériel sportif d'usage courant : 3% ;
- Assurances : 1%.

Pour ce type de salle, les charges annuelles d'exploitation sont généralement comprises **entre 45.000 et 120.000 euros**.

#### Salle de spectacles sportifs avec gradins 4.000 places

Les coûts présentés ci-après correspondent à un équipement comprenant un plateau d'évolution sportif de 1.301m<sup>2</sup>, une capacité spectateurs de 4.000 personnes, une salle d'échauffement de 1.056 m<sup>2</sup>, une salle de musculation de 200m<sup>2</sup>, une salle de

soins, un salon VIP, des bureaux administratifs, techniques et sportifs...

Les charges annuelles d'exploitation sont **d'environ 400.000 euros**.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- Personnel : 180.000€ ;
- Fluides : 140.000€ ;
- Maintenance et nettoyage : 20.000€ ;
- Manutention (transformation de la salle en fonction des activités) : 60.000€.

### 5. Terrains de grands jeux

L'entretien des terrains de grands est généralement réalisé par le personnel municipal (service technique). Il convient alors de déterminer le nombre d'heure consacré sur chacun des équipements pour chiffrer le coût de fonctionnement réel.

#### Gazon naturel

L'entretien régulier d'un terrain en gazon naturel comprend les tontes, l'arrosage et les tracés, mais également des tâches plus complexes (décompactation, scarification, aération, sous-solage, sablage, défeutrage, roulage, regarnissage, fertilisation, traitements divers, etc.).

Le coût annuel de l'ensemble de ces opérations est de l'ordre de **20.000 à 25.000 euros** dont 6.500 euros pour les fluides (eau, électricité).

#### Terrain stabilisé



L'investissement initial est peu important et les coûts d'entretien annuels sont également assez faibles comparé à ceux d'un gazon naturel et synthétique.

Le coût d'entretien annuel est d'environ **3.500 euros**.

#### Gazon synthétique

L'entretien annuel minimum pour ce type de surface oscille entre 1.500 et 2.500 euros par an.

Le poste fluide (eau, électricité, etc.) représente entre 5.000 et 10.000 euros.

Soit un coût d'entretien annuel **entre 6.500 et 12.500 euros**.

## 6. Courts de tennis extérieurs

Tous comme pour les terrains de grands jeux, les courts de tennis sont généralement municipaux et leur entretien est souvent assuré par le personnel de la collectivité (service technique). Le poste personnel, généralement le plus important dans le budget de fonctionnement, devra être pris en compte dans le calcul des frais de fonctionnement pour ce type d'équipement.

### Béton et enrobé poreux



Le démoussage et décolmatage effectués tous les 1 à 3 ans coûtent environ 1.500 euros HT.

### Résine

L'entretien d'un court en résine (colmatage, déflachages...) d'une périodicité de 7 à 12 ans coûte environ **9.000 euros**.

### Terre battue

La remise en état de la terre battue coûte environ **2.500 euros par an**.

## 7. Autres équipements

*D'autres équipements sportifs viendront prochainement compléter ce paragraphe.*

### Golf compact urbain

(Source : FFG)

Ce type d'équipement comprend entre 6 et 9 trous courts (90m) sur une surface d'environ 5 à 7 Ha, un putting green, un practice, un accueil et un abri pour le matériel d'entretien.

Les postes principaux regroupent : les salaires, le matériel d'entretien, et l'eau destinée aux greens.

Le budget de fonctionnement moyen pour une configuration d'équipement avec 7 Ha (comprenant parcours et practice) tournera autour de **150.000 euros par an**.

## 8. Tableau récapitulatif

Type d'équipement sportif	Charges moyennes en € / an
<b>Piscines</b>	
<i>Traditionnelle (1.000 piscines)</i>	<b>300.000</b>
<i>Sport / loisirs (2 bassins)</i>	<b>530.000</b>
<i>Centre aquatique</i>	<b>700.000</b>
<b>Patinoires</b>	
<i>Sportive</i>	<b>180.000</b>
<i>Sport/loisirs</i>	<b>600.000</b>
<b>Gymnases et salles</b>	
<i>Gymnase 44x24</i>	<b>80.000</b>
<i>Grande salle (4.000 places)</i>	<b>400.000</b>
<b>Terrains de grands jeux</b>	
<i>Gazonné</i>	<b>20.000</b>
<i>Synthétique</i>	<b>12.000</b>
<i>Stabilisé</i>	<b>3.500</b>
<b>Courts de tennis (ext.)</b>	
<i>Béton</i>	<b>1.500</b>
<i>Résine</i>	<b>1.000</b>
<i>Terre battue</i>	<b>2.500</b>
<b>Golf compact urbain</b>	
<i>9 trous (7ha)</i>	<b>150.000</b>

## 9. Fiches complémentaires

**E122** - Les équipements sportifs en France (RES).

**E124** - Les terrains de grands jeux en gazon synthétique.

**E133** - Les stades d'athlétisme.

**E151** - La programmation des équipements sportifs : l'exemple d'une piscine publique.

**E173** - Nomenclature des équipements sportifs, espaces et sites de pratique.

**E177** - Les terrains de grands jeux en gazon naturel.

**E181** - Modes de gestion des équipements sportifs.

**E182** - Le coût des équipements sportifs.

**E188** - Les terrains de grands jeux stabilisés.

**M119** - Les courts de tennis en terre battue.

**M120** - Les courts de tennis en béton et enrobé poreux.

**M121** - Les courts de tennis en résine.

**M124** - Les patinoires : opérations et coûts d'entretien.

**M126** - Entretien des courts, poteaux et filets de tennis.

**T159** - Les normes des équipements et matériels sportifs et de loisirs.